



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Lettre de cadrage 2017-2018 du chapitre :

Arts Plastiques

Nous avons choisi de continuer à privilégier des thématiques de formation autour des éléments principaux de la réforme du collège.

En effet, il s'agit ici de consolider les acquis théoriques des professeurs, d'accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes et d'accélérer la mise en place de pratiques innovantes dans la classe.

Pivot central de cette réforme, l'évaluation, au plus près des apprentissages, est solidaire de chaque enseignement et s'intègre dans le dispositif (nécessaire à tous) de ces formations.

En parallèle, nous continuons à nous appuyer sur les fondamentaux de notre discipline pour permettre, grâce à la pratique plastique, un travail fructueux auprès des élèves.

Enfin, nous poursuivons un travail particulier de formation auprès des non titulaires et néo- titulaires pour une aide bienveillante ainsi que la préparation aux concours internes du CAPES et de l'agrégation pour une valorisation des connaissances et des compétences de nombreux enseignants.

Jean-Luc BELTRAN
IA-IPR Arts Plastiques
Académie de Créteil